



MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Entraide, agir ensemble pour une kinésithérapie solidaire



Chères consœurs, chers confrères,

L'entraide constitue un pilier de notre engagement professionnel : plus qu'une valeur, elle s'inscrit comme une mission essentielle portée par l'Ordre au nom de la profession, conformément au Code de la santé publique, et rendue possible grâce aux cotisations de l'ensemble des kinésithérapeutes.

Lorsque vous, ou l'un de vos proches, êtes confrontés à une situation difficile (accident de la vie, catastrophe naturelle, arrêt d'activité, fragilité psychologique), le dispositif d'entraide ordinaire peut être mobilisé afin de vous apporter un soutien rapide, concret et adapté.

Une mission fondée sur la solidarité professionnelle

La mission d'entraide confiée à l'Ordre vise à vous aider, ainsi que vos familles, lorsque vous êtes confrontés à des épreuves majeures. Elle peut prendre différentes formes :

- aides financières ponctuelles,
- accompagnement humain et moral,
- conseils organisationnels ou administratifs,
- mises en relation et orientation vers des dispositifs adaptés.

Cette solidarité, qui ne se substitue pas à une assurance, incarne la responsabilité collective qui nous unit. En soutenant celles et ceux qui traversent une période difficile, nous affirmons notre attachement à une profession solidaire et engagée.

Des interlocuteurs de proximité, partout sur le territoire

Le conseil départemental de l'ordre (CDO) auquel vous êtes rattaché constitue le premier interlocuteur vers lequel vous pouvez vous tourner en cas de besoin. Les élus ordinaires, engagés au plus près du terrain, jouent un rôle essentiel dans l'écoute, l'accompagnement et le suivi des situations.

Un **numéro vert gratuit, accessible 24h/24 (0800 288 038)**, est également à votre disposition. Il permet de bénéficier, en toute confidentialité, d'une écoute attentive et, si nécessaire, d'une prise en charge psychologique.

Un dépliant pour vous accompagner

Un dépliant dédié à l'entraide ordinaire est mis à votre disposition. Il a été conçu pour vous donner des informations claires sur le dispositif et vous orienter en cas de difficulté. N'hésitez pas à le consulter [sur le site internet de l'Ordre](#).

Retour d'expérience : l'exemple du CDO de la Drôme

« Le conseil départemental de la Drôme a réaffirmé son engagement solidaire. Ainsi en 2024, deux consœurs ont été soutenues : l'une par une aide exceptionnelle suite à un arrêt d'activité ; l'autre, en grande précarité, par un accompagnement et une aide financière. Ce bilan illustre le rôle essentiel de la commission d'entraide et l'engagement de ses membres auprès des professionnels en difficulté, leur permettant ainsi de rebondir. »

Serge ROUDIL, président du CDO

Une mobilisation collective au service de la solidarité

« Depuis 2017 au sein de la commission entraide, j'accompagne des kinésithérapeutes confrontés à des difficultés humaines, financières ou psychologiques. Aides d'urgence après des catastrophes, soutien au handicap, écoute de collègues en épuisement professionnel : ces expériences m'ont montré l'importance de l'accompagnement et la dégradation croissante des conditions d'exercice de la profession. »

Sophie HOUDAYER, conseillère nationale et membre de la commission Entraide

« Soutenir nos confrères en difficulté me semble essentiel. Participer à l'entraide est, pour moi, le prolongement naturel de notre métier : prendre soin, écouter, accompagner. La solidarité est essentielle à mes yeux, et je suis fière de contribuer à cette mission humaine et porteuse de sens. »

Dominique BOURGEOIS-DEVAUD, conseillère nationale et membre de la commission Entraide

« L'entraide ordinaire est l'une des plus belles missions de l'Ordre. Elle permet à nos consœurs et confrères de ne pas se sentir seuls face aux épreuves de la vie. Cette solidarité professionnelle nous rend collectivement fiers et donne tout son sens au mot "Conseil". »

Héloïse PIQUET, conseillère nationale et membre de la commission Entraide

« L'entraide ordinaire permet d'apporter un réel soutien aux consœurs et confrères confrontés à un accident de la vie. L'aide n'est pas uniquement matérielle : l'accompagnement moral, organisationnel et administratif est essentiel pour aider à reprendre pied. Cette mission renforce profondément le sens de nos engagements solidaires et humanistes. »

Véronique DUBRULLE, conseillère nationale et membre de la commission Entraide

Consœurs et confrères ayant bénéficié de l'entraide, ils témoignent...

« Ce geste de votre part est inespéré. Alors bien sûr il s'agit d'argent, et bien sûr c'est la somme qui va m'aider, matériellement parlant, donc psychologiquement parlant. Mais à côté de cela, c'est surtout le geste qui m'est important ; cette main tendue, la vôtre, mais aussi celle de l'Ordre me resteront à jamais dans le cœur. »

« Mes enfants et moi-même vous remercions très chaleureusement pour l'entraide que vous nous avez accordée. Nous sommes extrêmement touchés par votre générosité. »

« Il est certain que cette aide met un point final à tous mes soucis financiers, mais en dehors de cet aspect, et c'est en cela peut-être que ça me touche au plus au fond de moi, est que vous m'avez donné de la légitimité. C'est peut-être cela que j'attendais le plus, et qui me donne la force et le courage de continuer à me battre pour préserver tout ce que j'ai réussi à protéger malgré cette maladie. »

« Merci de tout cœur pour tous vos jolis mots, vos attentions, votre présence, qui ont pu nous aider à surmonter l'insurmontable. »

L'entraide n'est pas seulement un principe : c'est une action concrète, portée par et pour les kinésithérapeutes. Vous savez pouvoir compter sur les élus, pleinement mobilisés pour accompagner la profession et répondre aux situations de fragilité.

Confraternellement,

Pascale MATHIEU

Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

